

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2022

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Nadège Rivoire, Estelle Trémoulhéac, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Nadège Rivoire est nommée secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 15 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

II – CDG42 : Dossier retraite

Adhésion à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42

Cette délibération donne au maire l'autorisation de signer la convention permettant au Centre de Gestion de réaliser des prestations en matière de retraite pour le compte de la collectivité.

Le coût par prestation réalisée s'établit comme suit :

<i>La demande de régularisation de services</i>	60 €
■ <i>Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec</i>	70 €
■ <i>L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL</i>	70 €
■ <i>Le dossier de pension de vieillesse et de réversion</i>	70 €
■ <i>La qualification de Comptes Individuels Retraite</i>	70 €
■ <i>Le dossier d'étude préalable suivie d'une liquidation de la pension vieillesse</i>	90 €
■ <i>Le dossier de retraite invalidité</i>	90 €
■ <i>Etablissement des cohortes</i>	
- <i>Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières (RIS)</i>	45 €
- <i>Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées en simulation (EIG)</i>	70 €
■ <i>Des permanences délocalisées dans la collectivité (vacation de 3 heures)</i>	200 €
■ <i>Des séances d'apprentissage / de pratique professionnelle / d'approfondissement des connaissances (par ½ journée ou journée)</i>	50€ de l'heure
■ <i>La correction des anomalies remontant des DSN sur les comptes individuelles CNRACL des agents</i>	
> <i>pour les collectivités de moins de 50 agents, forfait annuel dès la 1^{ère} correction :</i>	30 €
> <i>pour les collectivités de plus de 50 agents :</i>	
- <i>forfait annuel, de la 1^{ère} correction à la 5^{ème} :</i>	30 €
- <i>au-delà de 5 corrections, pour chaque nouvelle demande, coût supplémentaire</i>	10€

Les prestations utilisées par nos services sont :

■ <i>L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL</i>	70 €
■ <i>La qualification de Comptes Individuels Retraite</i>	70 €

- Le dossier de retraite invalidité 90 €
- Etablissement des cohortes
 - Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières (RIS)45 €
 - Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées en simulation (EIG) 70 €

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme la maire à signer cette convention.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

III – CDG42 : Dossier violences au travail

Délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE pour la mise en œuvre du dispositif de signalement et de traitement d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes, de menaces ou d'actes d'intimidation.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme la maire à signer cette convention.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

IV – Demande de subvention à la Région - Contrat de Parc pour Fenêtres sur le paysage

Fenêtres sur le paysage relie l'histoire patrimoniale et une réalité, celle du monde d'aujourd'hui. Ce parcours se décline autour de trois actions phares, aujourd'hui sur le GR-65 :

- Une collection d'œuvres d'art-refuge
- Des ponctuations artistiques sur les chemins
- Des créations in-situ

Saint-Julien-Molin-Molette est candidate sur l'accueil d'une œuvre d'art-refuge. Pour notre commune, ce projet se fait sur du bâti existant, à savoir la maisonnette dans le parc de l'école. La participation de la commune, dans le montage de ce projet est de 10 000 €, réparti sur deux exercices budgétaires.

M. Bonnard se pose la question du financement, M. Plasson lui présente le tableau qui montre que le projet est dirigé par l'association « Derrière le Hublot » avec le soutien des régions Occitanie et AURA, le commissariat du Massif Central et les DRACS Occitanie et AURA, Cofinancé par le FEDER. Il précise que c'est une occasion de développer le tourisme de proximité et un plus pour l'économie locale.

Pour faciliter le montage du dossier avec la région, c'est la commune qui porte la demande de subvention sur la partie conception du projet, le montant du devis de conception est de 10 550,00 € TTC, soit 10 000,00 € HT.

La commune sollicite auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention à hauteur de 80%, selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
	Montant HT		Montant
Frais de conception de l'œuvre refuge	10 000,00 €	Subvention Région AURA	8 000,00 €
		Autofinancement	2 000,00 €
Total	10 000,00 €		10 000,00 €

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 contres, autorise Mme la maire à faire cette demande de subvention.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12	3	

V – Raccordement à la fibre : augmentation de la part communale

Mme La maire rappelle que, par délibération du 18 février 2014, du 7 janvier 2015 et du 29 mars 2016, les principes financiers d'une coopération CCMP-Communes pour l'installation de la fibre optique dans les foyers, ont été approuvés à l'unanimité, que le montant à charge pour les communes est de 150,00 € par prise installée sur le territoire communal.

Elle rappelle aussi que par délibération du 22 janvier 2019 ce mode de fonctionnement a été reconduit pour tous les nouveaux projets de constructions réalisées à compter de la date de cette délibération.

Le coût d'un nouveau branchement par le SIEL-THD42 étant un forfait de 1241 €, suite à l'interpellation des administrés, Mme la Maire propose d'augmenter la part communale de 50,00 € pour toute nouvelle construction, passant ainsi de 150 € à 200 €. Il est rappelé que la CCMP prend à sa charge un montant de 350,00 €.

La commune a fait un courrier à Mme Thivand, présidente du SIEL-TE, mais il n'y a pas de possibilité de modifier ces coûts forfaitaires.

Pour obtenir la part de la CCMP il faut présenter un dossier avec la facture acquittée.

M. Fraisse et M. Bonnard proposent que la part communale soit de 300 € car cela concerne un petit nombre d'habitants.

Mme la maire prend en compte ces propositions et soumet au vote le nouveau montant de 300 € pour la participation de la commune au raccordement à la fibre sur les nouvelles constructions, cette participation sera valable jusqu'en 2025, elle prend effet à compter de ce jour.

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 2 contres et 5 abstentions, valide un montant de 300 € pour la part de la commune lors d'un nouveau raccordement à la fibre.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	8	2	5

VI – Extension des astreintes de déneigement

Les astreintes de déneigement ont été mise en place par délibération du 23 janvier 2018, répartis comme suit :

- Tous les week-ends des mois de janvier et février
- Pour les mois de novembre, décembre, mars et avril, l'astreinte est déterminée en fonction de la météo, la décision est prise le mardi précédent le week-end concerné lors de la réunion hebdomadaire des services techniques, en conséquence l'indemnité d'astreinte est majorée de 50%.

Coût d'une astreinte = 116,20 €

Coût d'une astreinte majorée = 174,30 €

Mme la maire propose d'étendre les astreintes normales du 1^{er} décembre n-1 au 15 mars n. Actuellement, le coût minimum des astreintes est de 2091,60 €, il passerait à 3486,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'extension des astreintes de déneigement.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VII- Eclairage public : modification de points lumineux

Mme la maire expose qu'il y a lieu de modifier plusieurs points dans l'éclairage public de la commune, afin d'améliorer la consommation d'énergie.

Le coût du projet pour la commune est de 12 222,39 €, ces travaux seront amortis sur 10 ans, les crédits seront ouverts au budget 2023.

En tout, 28 points lumineux seront supprimés, dont ceux qui éclairaient la rivière.

M. Thiollière demande si l'éclairage de la zone artisanale est toujours allumé la nuit, il est répondu que non car il est réglé sur les horloges comme dans le village.

M. Bonnard rappelle que le lampadaire de la Place 1962, ne fonctionne plus.

C'est une première phase, il y aura d'autres modifications par la suite. La commune voit avec le SIEL-TE comment utiliser les subventions du « Fonds vert ».

M. Fraisse demande si l'on est toujours obligé de travailler avec le SIEL-TE, oui car nous sommes adhérents du syndicat.

Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VIII – SIEL : Télégestion de la maison de santé et de la maison bleue

Suite au conseil de M. Frezet (Caeli conseil) la commune de St Julien Molin Molette a sollicité le SIEL afin de réaliser un devis pour la mise en place de systèmes de télégestion pour la maison médicale.

La télégestion permettra de :

- Gérer le fonctionnement des circuits radiateurs
- Piloter la CTA
- Suivre et tracer les températures (extérieure, départ, ambiances, ballon tampon)
- Remonter les informations des compteurs d'énergie
- Remonter les défauts des pompes de la CTA et de la chaudière
- Planifier des consignes de températures ambiantes

Principe

Le devis comprend :

- L'installation de l'automate dans la nouvelle armoire en chaufferie (schéma des entrées/sorties et embase fournis au lot CVC pendant la phase travaux)
- La fourniture d'un Plug Mbus pour remonter les compteurs d'énergie (le lot CVC fournira les compteurs avec carte Mbus)
- Le câblage de toute la télégestion et accessoires.
- La fourniture et pose des sondes.
- La programmation, la réalisation d'imagerie, la mise en service

Coût de l'installation :

Coût total automate	3 779,04 €
Coût total MO+mat	1 444,00 €
Coût total	5 223,04 €
Actualisation	522,30 €
Programmation SIEL	1 026,00 €
Coût final	6 771,34 €

M. Thiollière demande si on peut faire des devis avec les chauffagistes qui installeront la chaudière. Sur ce devis la commune bénéficie de 20 % de réduction et l'installation de la télégestion permet une aide supplémentaire de 1000 € sur le coût de la chaudière.

Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

IX – Convention Cinemolette 2022-2025

Il s'agit de renouveler la convention tripartite entre la commune, Cinemolette et le cinéma le foyer de Bourg-Argental. Jusqu'à présent la convention stipulait que la commune de Saint-Julien-Molin-Molette participait au fonctionnement de l'association Cinemolette à hauteur de 1000 €. Dans cette nouvelle convention, la commune accordera en plus, 500 € au cinéma « le foyer » de Bourg-Argental.

Les 2 cinémas ont beaucoup de partenariats en commun.

Le foyer a engagé une médiatrice salariée qui fait le lien avec les distributeurs, intervient auprès des enfants lors des projections scolaires. De plus, l'abonnement internet est pris en charge par le foyer, alors qu'il sert aussi à la bibliothèque et aux services techniques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la maire à signer cette convention.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

X – Créances Eteintes

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés, créances inférieures à 15 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	180,18 €	180,18 €
6542	0,00 €	0
Total	180,18 €	180,18 €

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

XI – Décision modificative

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
012 : Charges de personnels	413 600,00 €			412 600,00 €
6413/012 : personnel non-titulaire	60 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	59 000,00 €
65 : Autres charges de gestion courantes	129 321,91 €			130 321,91 €
65548 : Autres contributions	5 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €

Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

XII – Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption sur les immeubles cadastrés :

- AC 160, 29 rue de la Modure, appartenant à M et Mme Roche
- AB 119, 39 rue Peyronnet, appartenant à Mme Martineau

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

XII – Divers

SICTOM

Une carte de base a été transmise par le SICTOM afin de déterminer au mieux les 13 emplacements des nouveaux containers (un container pour 90 habitants). Il faut choisir ces lieux avant mars 2023. Une réunion de travail sur le terrain est prévue le 21 janvier qui doit tenir compte des possibilités de stationnement, du déneigement, des fils électriques, des réseaux ...

ESPACE DEOME

Suite au départ de la directrice par rupture conventionnelle, la personne qui assure l'intérim a fait un audit financier qui préconise de changer les clés de répartition du financement du centre social. En effet le secteur enfance s'est déployé et nécessite des financements spécifiques, dans le même temps les activités proposées ont vu une baisse de leur fréquentation.

PARC PILAT

Les trois ateliers de co-écriture de la future charte sont terminés. Ils ont permis de travailler et définir les grandes orientations de la future charte. Celles-ci seront déclinées en mesures puis en dispositions.

Il y aura 5 grandes orientations :

renforcer le sentiment d'appartenance et l'implication de tous dans le projet de territoire

accroître la qualité écologique et paysagère du territoire

développer une économie qui intègre les défis écologiques et sociaux

accueillir dans des conditions pérennes pour le territoire et ses ressources

tendre vers une plus grande résilience et une plus grande adaptabilité

En Mars, il sera proposé une version martyre aux communes. Celles-ci auront deux mois pour faire part de leurs remarques.

Une présentation orale aura également lieu, certainement au niveau intercommunal.

La version "définitive", c'est à dire approuvée par les communes sera présentée fin juin puis envoyée à l'Etat.

DIVERS

- M. Bonnard interpelle sur la facturation de l'eau, il n'y a pas eu de communication sur la suppression de l'acompte. Une information sera faite dans le prochain bulletin municipal.
- Incendie : la municipalité remercie les pompiers pour leur efficacité dans la maîtrise du feu à l'usine Ste Marie.
- Les vœux du maire auront lieu à 11 heures à la salle des fêtes le dimanche 8 janvier avec l'accueil des nouveaux habitants à partir de 10 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h37

Vu par Nous, Céline Elie, maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être publié le 03/02/23
site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire
Céline Elie



La secrétaire de séance
Nadège Rivoire